

Votre nourrisson (0-2 ans) présente une gastro-entérite. Traitement médicamenteux :

Votre médecin prescrit un traitement adapté au cas de votre enfant :

- Il vous donne des conseils diététiques.
- Votre médecin prescrit à votre enfant un soluté de réhydratation orale (SRO) à utiliser sans limitation.

En cas de gastro-entérite virale (cas le plus fréquent), la prise de solutés de réhydratation orale (SRO) est en général suffisante.

Les SRO (ADIARIL® / NOVALAC HYDRANOVA® / PHYSIOSALT® / SACOLENE® / VIATOL®) sont pris en charge par l'Assurance Maladie pour les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans atteints de diarrhée aiguë.

Ne modifiez pas la dilution ou la composition des SRO, cela risquerait de les rendre inefficaces.

- Les médicaments ne sont pas systématiquement prescrits. Ils ne sont utiles que dans certaines formes de gastro-entérites.
 - Pour diminuer l'intensité de la diarrhée et sa durée, votre médecin peut prescrire :
 - des probiotiques (non remboursés par l'Assurance Maladie) ;
 - du racécadotril (Tiorfan®).
 - Par contre :
 - les autres anti-diarrhéiques de type **lopéramide** (Imodium®) ne sont pas recommandés en cas de gastro-entérite de l'enfant et sont, de toute façon, **contre-indiqués avant l'âge de 2 ans**.
 - les pansements digestifs à base d'argiles extraites du sol, comme le **Smecta® (diosmeticte)** sont **contre-indiqués avant l'âge de 2 ans** car ils peuvent contenir de petites doses de plomb.
 - Les médicaments antiémétiques (contre les vomissements) ne sont pas recommandés, voire contre-indiqués pour certains.
 - Les antibiotiques sont inactifs sur les virus et sont donc inutiles en cas de gastro-entérite virale.
 - En cas de gastro-entérite d'origine bactérienne, un traitement antibiotique n'est pas systématiquement nécessaire. Il sera prescrit à votre enfant si le médecin le juge nécessaire.
 - En cas de gastro-entérite d'origine parasitaire, un médicament antiparasitaire sera prescrit par votre médecin. Il est parfois nécessaire de traiter simultanément les autres membres de la famille ou de la collectivité.
 - **N'utilisez pas d'anti-inflammatoires non stéroïdiens si votre enfant a des douleurs ou de la fièvre car ils sont contre-indiqués en cas de déshydratation. Utilisez du paracétamol.**
- La gastro-entérite, dans les cas sévères, peut nécessiter que votre enfant soit hospitalisé pour être réhydraté grâce à une sonde introduite par le nez et placée dans l'estomac (sonde nasogastrique) ou par perfusion.

***NB :** Le plus souvent, la gastro-entérite de l'enfant est virale et aucun examen complémentaire n'est utile. Le médecin prescrira une analyse des selles (coproculture, examen parasitologique des selles), s'il craint une infection intestinale bactérienne ou parasitaire.*

Date :

Signature :

Cachet du médecin